

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Procuration : Madame Emilie DE BOUVER à Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage : 19/06/2023

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE Antoine

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

OBJET : DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme DECKER vend ses parcelles B175- B540 – B543 – B 549 sis Quinson et que la Commune doit décider si elle exerce ou non son droit de préemption sur ces terrains.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles référencées B175- B540 – B543 – B 549 sis Quinson appartenant à Madame DECKER Geneviève.**
- **Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires relatives à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 26 juin 2023.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

